

**Séance du mardi 17 janvier 2023**

Date de la convocation : 07/01/2023

Membres en exercice : 7 L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Anne STUTZ,

Présents : 7

Votants : 7

**Présents :** Anne STUTZ, Gérard JULIEN, Caroline CASTILLON, Claire MEGIAS, Guy BACCOLI, Mathieu BONDAZ, Bernard GLUSZYK

**Représentés :**

**Excusés :**

**Absents :**

Secrétaire de séance : Caroline CASTILLON

**DE\_2023\_006 - Objet : DM TECHNIQUE 1**

7.1.2.2:BS, DM

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
675 (042)	Valeurs comptables immobilisations cédée	960.06	
6761 (042)	Différences sur réalisations (positives)	59039.94	
775	Produits des cessions d'immobilisations		60000.00
<b>TOTAL :</b>		<b>60000.00</b>	<b>60000.00</b>

  

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
024	Produits des cessions d'immobilisations		-60000.00
192 (040)	Plus ou moins-values sur cession immo.		59039.94
2111 (040)	Terrains nus		960.06
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>60000.00</b>	<b>60000.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Fait à Saint Arey, le mardi 17 janvier 2023

Le Maire

